



AMMERTZWILLER-BALSCHWILLER
ET ENVIRONS

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Décret n° 95-636 du 6 mai 1995

Exercice 2014

Mesure de débit sur Poteau
incendie



SIAEP
2, rue de l'école
68210 AMMERTZWILLER
Tél 03 89 25 34 09
Fax 03 89 25 92 41 siaep.ammertzwiller@wanadoo.fr

SOMMAIRE

I)	Les caractéristiques générales du service.....	3
a)	Objet.....	3
b)	Conditions particulières.....	3
c)	La nature exacte des compétences	3
d)	Travaux nécessaires au fonctionnement du service	4
e)	Les responsabilités civiles et pénales	4
II)	Présentation Générale du Syndicat Intercommunal	4
a)	Localisation des principaux points de prélèvement et capacité	4
b)	Les ouvrages de stockage.....	5
c)	Plan simplifié du réseau	6
d)	Coupe schématique du réseau	6
e)	Schéma d'alimentation en eau du SIAEP	7
f)	Les Abonnés	8
g)	Caractéristiques du réseau.....	8
h)	Caractéristiques des branchements.....	8
i)	Volumes produits	9
j)	Volumes distribués.....	9
k)	Evolution de la distribution	9
l)	Consommation par foyer.....	10
m)	Indice linéaire de pertes en réseau.....	10
n)	Evolution du rendement	10
o)	Rendement par secteur de distribution	11
p)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale.....	11
III)	Qualité de l'eau	11
a)	Puits de Schweighouse :.....	11
b)	Puits d'Ammertzwiller :.....	11
	Qualité de l'eau du robinet.....	13
c)	Branchements en plomb	15
d)	Eau distribuée :.....	15
e)	Indice d'avancement de la protection de la ressource.....	15
IV)	Le prix de l'eau	16
a)	Détail du prix de l'eau	16
b)	Récapitulatif du prix de l'eau	16
c)	Facture type semestrielle de 60 m ³	17
d)	Taxe et frais annexes	18
1)	Taxe de branchement	18
2)	Participation aux frais de gestion :	18
V)	Investissements réalisés par le SIAEP en 2014.....	18
VI)	Suivi de travaux réalisés par le SIAEP.....	18
VII)	Les dettes du Syndicat.....	19
VIII)	Travaux d'entretien en 2014	19
IX)	Bilan d'exploitation.....	20
a)	Dépenses d'exploitation	20
a)	Recettes d'exploitation.....	20
X)	Prévisions investissements et travaux	20
	ANNEXES : note d'information de l'agence de l'eau Rhin-Meuse	22

EXERCICE 2014

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE

DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

l) Les caractéristiques générales du service

La distribution publique de l'eau potable s'étend sur l'ensemble du territoire des 10 communes rurales adhérentes au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable d'Ammertzwiler Balschwiller et environs.

a) *Objet*

Le SIAEP exerce d'une part les activités de production d'eau potable par l'exploitation des puits d'Ammertzwiler et de Schweighouse et d'autre part la distribution sur l'ensemble des 10 communes : Ammertzwiler, Balschwiller, Bernwiller, Buethwiller, Diefmatten, Eglingen, Falkwiller, Gildwiller, Hagenbach & Hecken.

b) *Conditions particulières*

Les travaux d'extension, de modification, d'entretien, de réparation et de branchement sur le réseau d'eau potable sont effectués par l'entreprise SOGEST dans le cadre d'un marché négocié à bons de commande avec effet au 01/07/2013 en application des articles 35, 65, 66 & 71. La durée du contrat est fixée à 1 an renouvelable 3 fois par tacite reconduction. Les commandes des travaux se font au fur et à mesure des besoins et à la demande du Syndicat.

L'entretien du matériel de pompage et la surveillance des sites d'Ammertzwiler, des réservoirs de Gildwiller d' Hagenbach et les puits de Schweighouse sont assurés par la Société 2CAE. La durée du contrat est fixée à un an, reconductible chaque année.

c) *La nature exacte des compétences*

Le service est exploité en régie.

Il concerne l'entretien, le fonctionnement et l'investissement continu des ouvrages, toutes les relations avec les usagers (demande d'abonnement, de réalisation de branchement, relevé d'eau, renseignements, conseils etc...) et la facturation d'eau.

Une secrétaire, un technicien et ponctuellement des releveurs assurent le service aux abonnés du Syndicat d'eau.

d) Travaux nécessaires au fonctionnement du service

Les travaux de réparation et renouvellements des réseaux sont à la charge du Syndicat. Lors de la réunion du 24/01/2006, le Comité Directeur a décidé l'installation systématique de bornes de comptage en limite de propriété en cas de réparation de fuite, ou de remplacement de conduite ou de rétablissement de branchement. Le SIAEP restant responsable jusqu'au compteur. Les compteurs en service appartiennent au Syndicat qui les loue aux abonnés.

e) Les responsabilités civiles et pénales

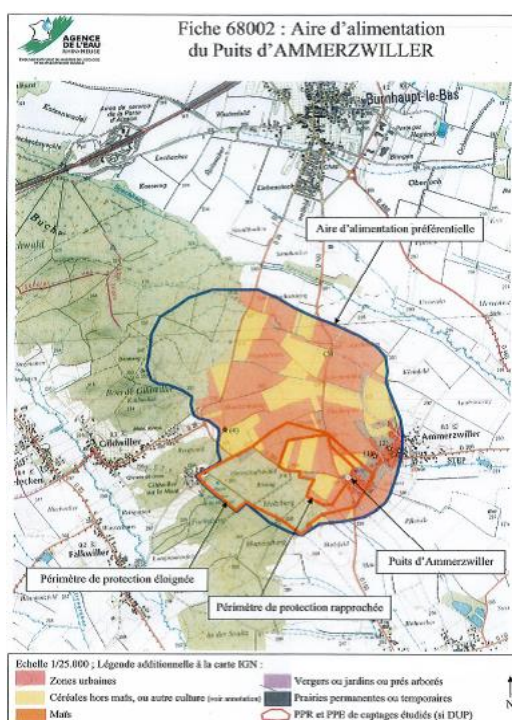
Le SIAEP est responsable de la qualité de l'eau distribuée. Il est responsable des dommages liés à l'existence des ouvrages dont il est propriétaire. Il a le devoir d'information à l'égard des usagers.

II) Présentation Générale du Syndicat Intercommunal

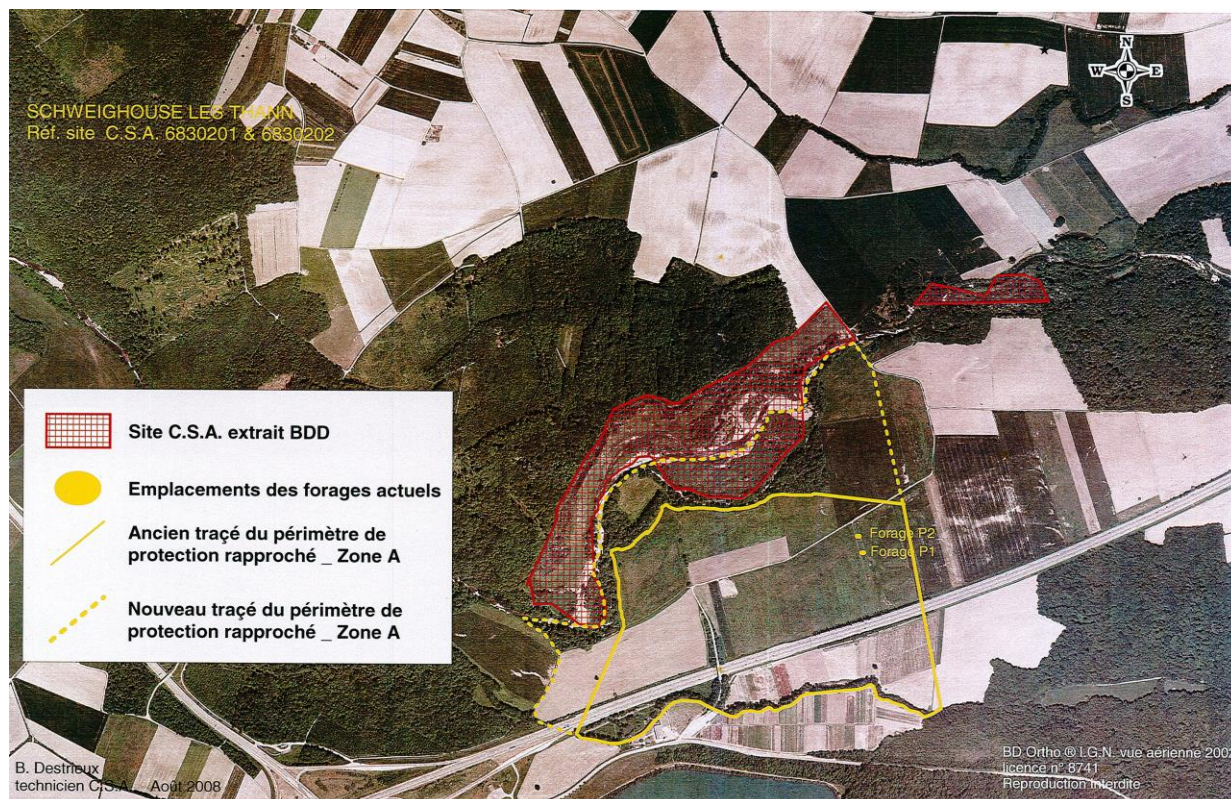
a) Localisation des principaux points de prélèvement et capacité

Le SIAEP d'Ammerzwiller Balschwiller et environs est alimenté par le puits d'Ammerzwiller (DUP du 1^{er} avril 1977 – arrêté n° 49954) et les 2 puits de Schweighouse (DUP du 02 avril 2009 – arrêté n° 200909219).

- Puits d'Ammerzwiller : pompe avec variateur de vitesse de 10 à 50 m³/h



- Puits n° 1 de Schweighouse : débit de 50 m³/h
- Puits n° 2 de Schweighouse : débit de 70 m³/h.

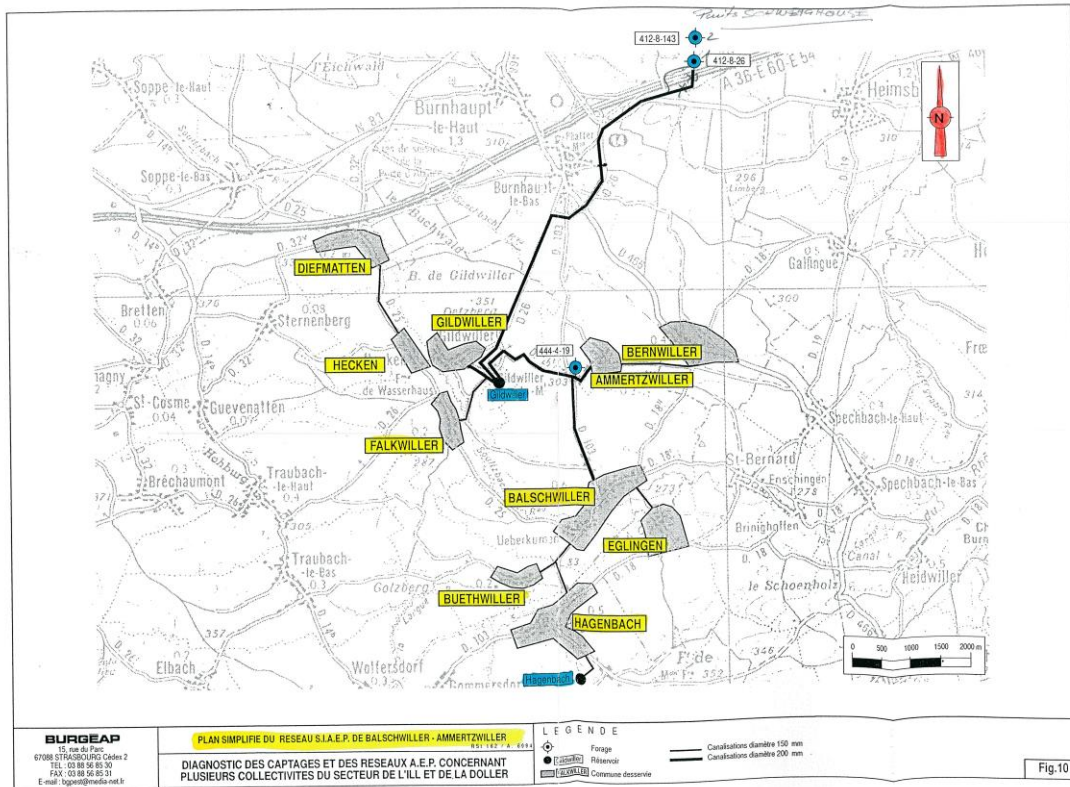


Il existe une convention d'entraide de service public d'eau potable entre le SIAEP de la Vallée de la Doller et notre Syndicat. Chacune des deux collectivités s'engage à aider, au mieux de ses possibilités, la collectivité qui sollicite une fourniture de secours d'eau potable. Cet engagement porte sur les volumes ainsi que sur la rapidité de mise en œuvre.

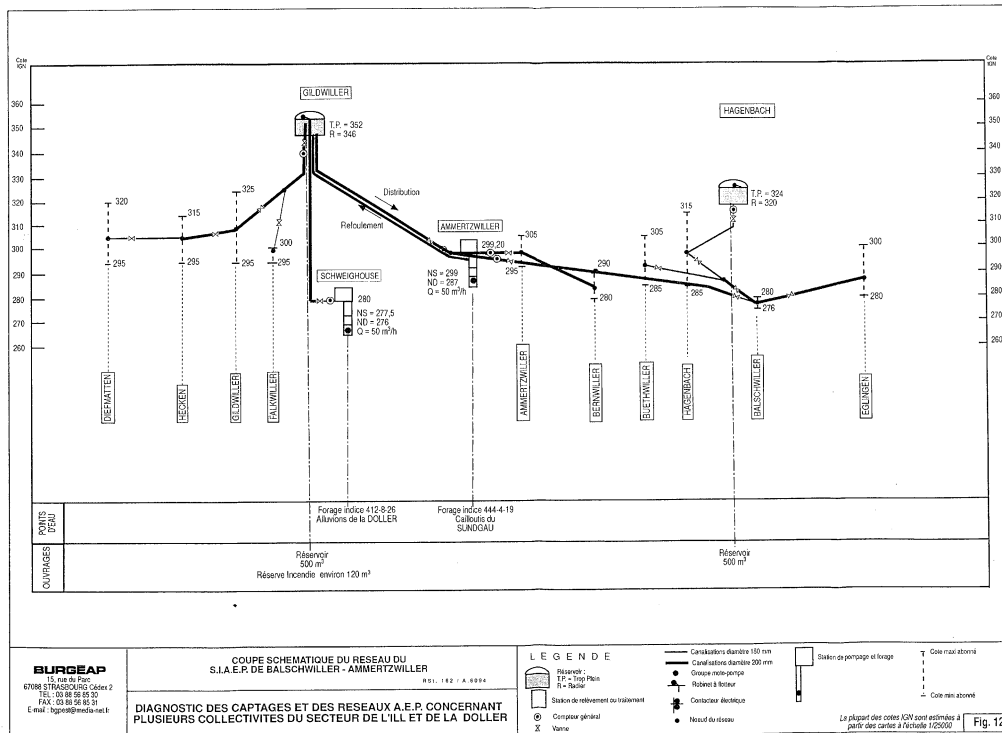
b) Les ouvrages de stockage

Réservoir de Gildwiller le Mont : capacité de 600 m³ – mis en service en 1959
 Réservoir de Hagenbach : capacité de 400 m³ – mis en service en 1967

c) Plan simplifié du réseau



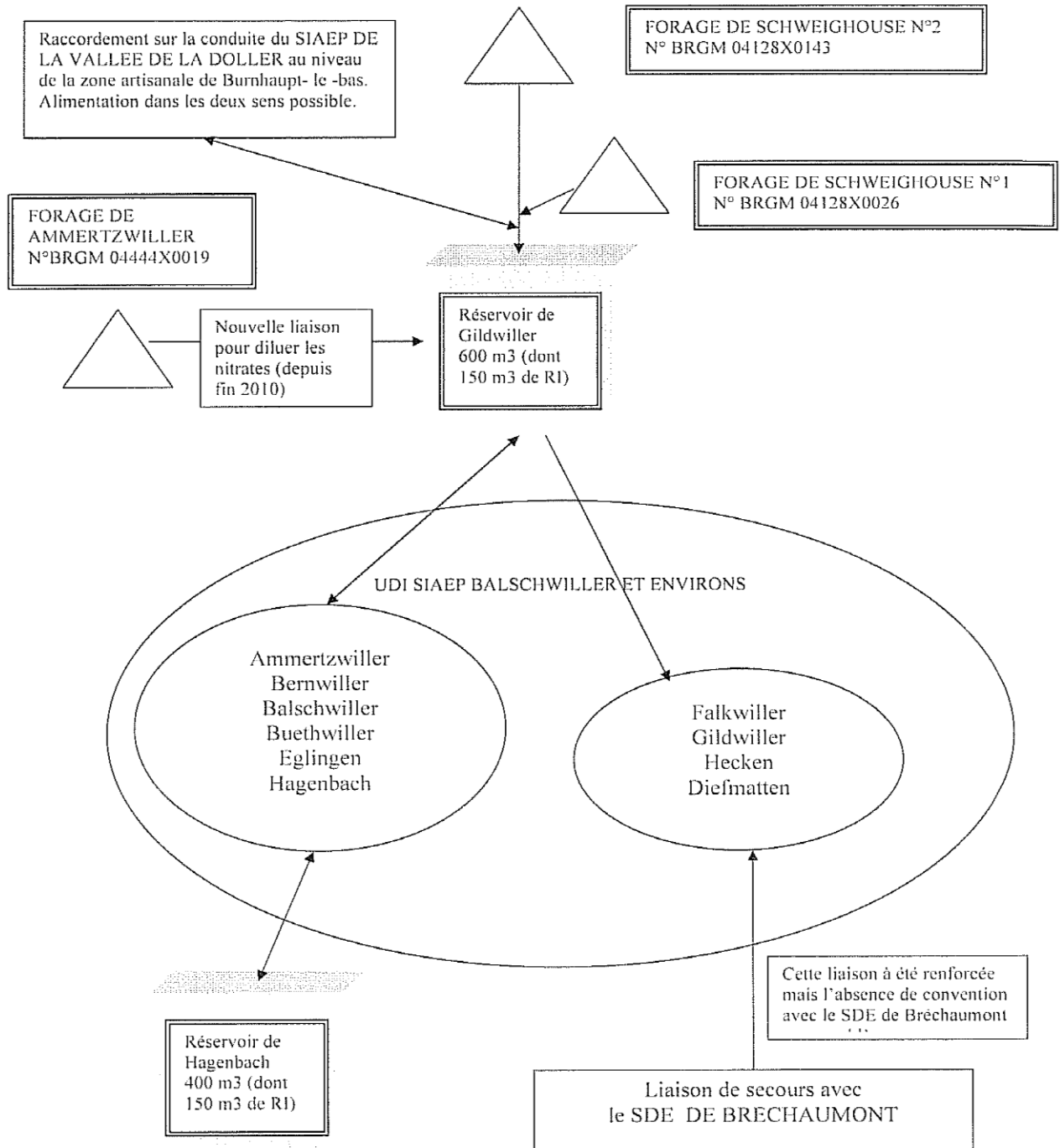
d) Coupe schématique du réseau



e) Schéma d'alimentation en eau du SIAEP

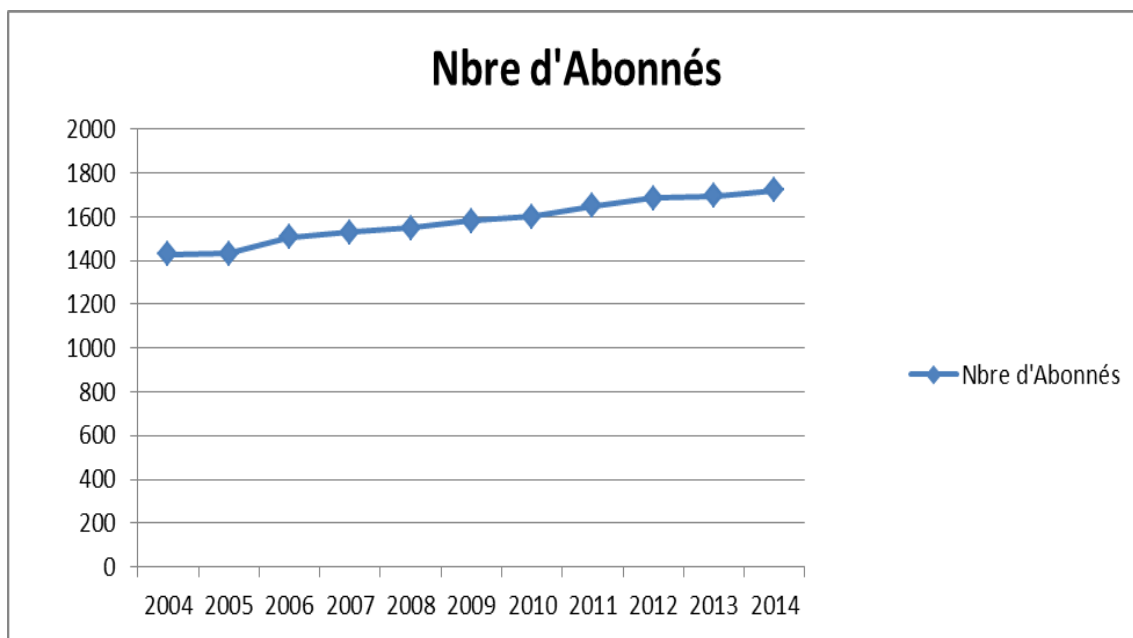
Visite JM du 18/10/11

SCHEMA D'ALIMENTATION EN EAU DU SYNDICAT AMMERTZWILLER - BALSCHWILLER ET ENVIRONS (UGE N° 504)



f) Les Abonnés

Le Syndicat d'Ammertwiller Balschwiller et environs regroupe 10 communes soit une population de 4456 habitants et 1722 abonnés.



g) Caractéristiques du réseau

Le SIAEP fournit en eau ses abonnés par 55 km de réseau de canalisations en fonte sur domaine public. 50 % du réseau de distribution date de la création du Syndicat (début des années 1960).

h) Caractéristiques des branchements

Commune	Nbre abonnés	Compteur extérieur				TOTAL	Pourcentage
		Cahors	Bornéo	regard			
Ammertwiller	156	60	11	4	75	48%	
Balschwiller	297	46	87	23	156	53%	
Bernwiller	253	51	37	14	102	40%	
Buethwiller	104	20	31	5	56	54%	
Diefmatten	111	20	56	2	78	70%	
Eglingen	141	37	37	6	80	57%	
Falkwiller	83	21	11	2	34	41%	
Gildwiller	125	18	23	4	45	36%	
Hagenbach	271	50	38	22	110	41%	
Hecken	181	36	41	14	91	50%	
TOTAL	1722	359	372	96	827	48%	

i) Volumes produits

En 2014 un volume de 246 608 m³ a été pompé et se répartit de la façon suivante :

Ammertzwiler	169 467 m ³	(68 %)
Schweighouse	<u>77 141 m³</u>	(32 %)
Total	246 608 m ³	

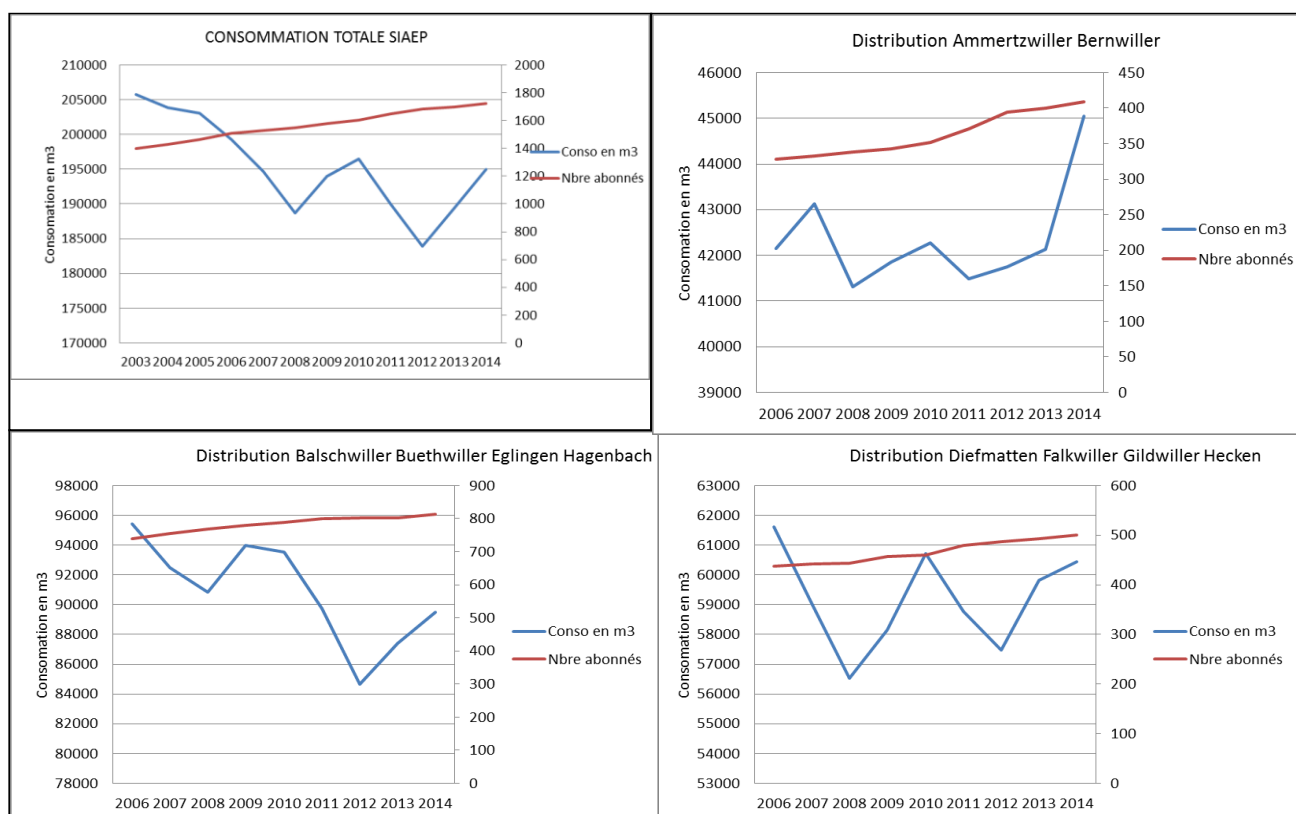
j) Volumes distribués

En 2014, un volume de 194 303 m³ a été facturé et se répartit de la façon suivante :

	Volume facturé en m ³			
	2011	2012	2013	2014
Ammertzwiler	16 604	15 974	17 489	18 286
Balschwiller	35 539	32 321	33 432	33 966
Bernwiller	24 887	25 808	24 642	26 713
Buethwiller	10 662	10 812	10 322	10 208
Diefmatten	14 986	15 627	14 415	14 731
Eglingen	14 828	13 621	15 747	16 086
Falkwiller	8 926	9 004	9 034	8 903
Gildwiller	13 378	11 800	13 152	14 316
Hagenbach	28 694	27 888	27 914	28 593
Hecken	21 485	21 063	23 222	22 501
Total	189 989	183 918	189 369	194 303

Soit une hausse de vente d'eau de 2.9% par rapport à l'année 2013.

k) Evolution de la distribution



l) Consommation par foyer

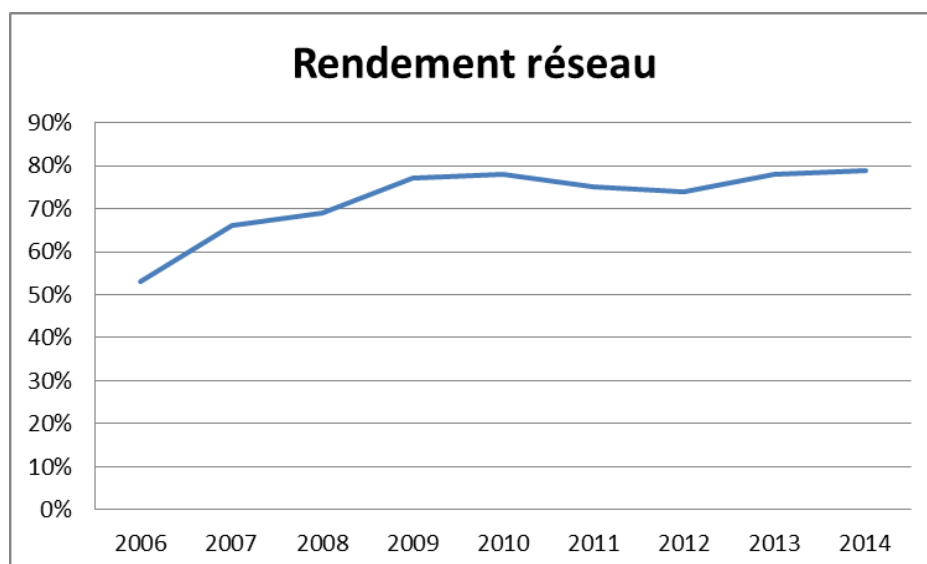
	2014						
	Nb abon	Nb foyers	total an	moy/an	Nb gros	Volu gros	m/an ss gros
Ammertzwiller	156	190	18286	118,36	4	1147	92,15
Balschwiller	297	347	34601	116,50	6	4374	88,64
Bernwiller	253	279	26756	105,96	3	1732	90,67
Buethwiller	104	111	10208	98,63	1	765	85,85
Diefmatten	111	122	14731	133,31	2	3455	93,97
Eglingen	141	151	16086	114,90	2	2296	92,55
Falkwiller	83	85	8903	107,92	3	1292	92,82
Gildwiller	125	134	14316	114,53	2	2038	93,02
Hagenbach	271	304	28593	106,29	3	2683	86,08
Hecken	181	184	22501	125,70	2	3904	102,18
TOTAL	1722	1907	194981	114,21	28	23686	91,79

m) Indice linéaire de pertes en réseau

2.57 m³/km/jour

n) Evolution du rendement

Au courant de l'exercice 2014, 246 608 m³ d'eau ont été pompés pour un volume de 194 303 m³ effectivement facturés, soit un rendement de 79 %.



o) Rendement par secteur de distribution

Année	Ammer Bern	Balsch	Buet	Eglin	Hagen	Gild Falk Heck Dief	Falk	Gild Heck	Heck Dief
2011	83%	66%	86%	80%	64%	86%			
2012	82%	65%	85%	82%	64%	82%			
2013	80%	64%	79%	95%	82%	89%	71%	95%	73%
2014	86%	83%	79%	98%	72%	83%	60%	89%	89%

p) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

	Points
Existence et mise à jour des plans	15
Inventaire des réseaux (matériaux diamètres)	14
Inventaire des réseaux (période de pose)	12
Localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, purges, PI)	10
Inventaire des pompes et équipements électromécaniques	10
Localisation des branchements	10
Branchement : caractéristiques, référence, date de pose des compteurs	10
Document identifiant les secteurs réalisés en recherche de perte d'eau	0
Localisation des interventions sur le réseau (réparations, renouvellement)	10
Programme pluriannuel de renouvellement	10
Modélisation des réseaux	0
TOTAL	101 points

III) Qualité de l'eau

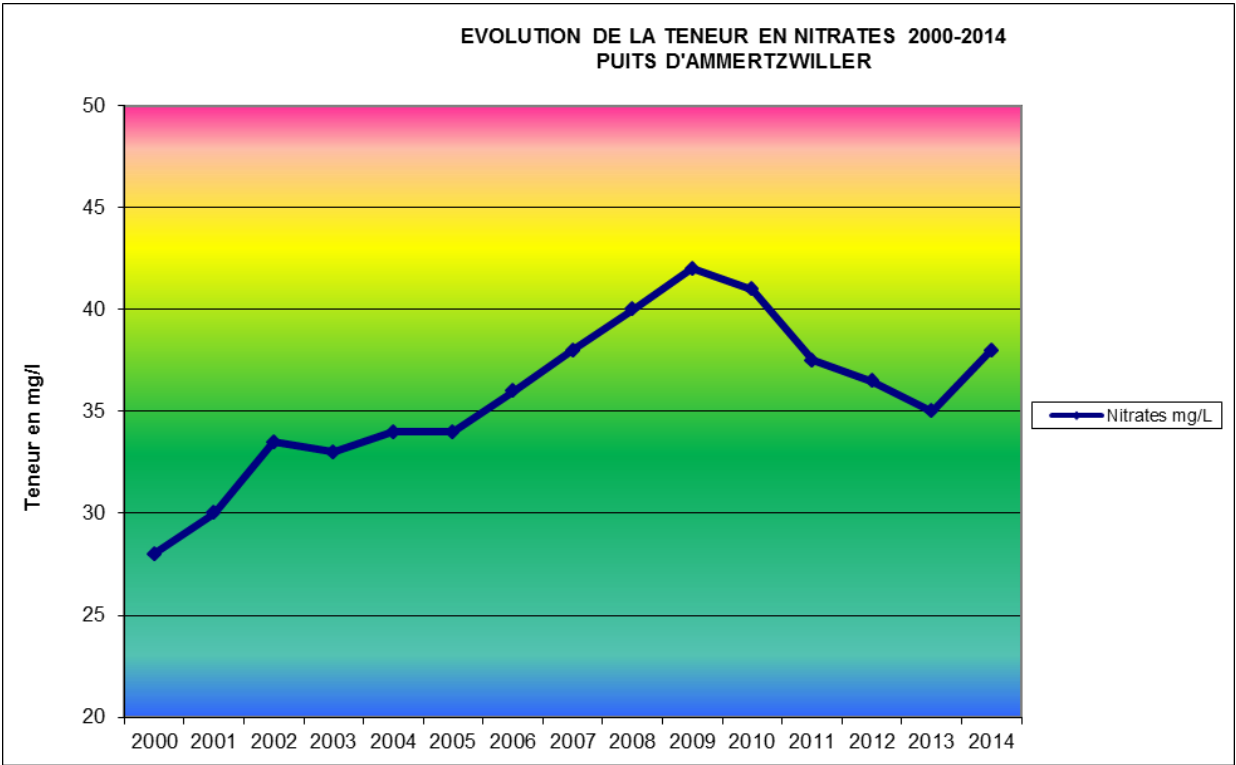
a) Puits de Schweighouse :

Eau brute, très légèrement acide, douce et faiblement minéralisée dont les paramètres physico-chimiques et bactériologiques analysés respectent les limites de qualité requises pour la production d'eau de consommation humaine.

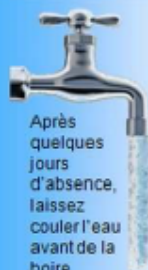
b) Puits d'Ammertzwiler :

Eau brute, neutre, de dureté et de minéralisation moyennes dont les paramètres physico-chimiques et bactériologiques analysés respectent les limites de qualité requises pour la production d'eau de consommation humaine.

Nous restons attentifs aux teneurs en nitrates au puits d'Ammertzwiller. Tous les 3 mois, des analyses d'auto contrôle sont effectuées afin de suivre au mieux leurs évolutions.



Qualité de l'eau du robinet



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur www.ars.alsace.sante.fr rubrique **vosre santé / votre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg
www.ars.alsace.sante.fr

ars-alsace-sante-environnement@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Crédit photo : fotolia.com

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2014 S.I.A.E.P. AMMERTZWILLER BALSCHWILLER

ORIGINE DE L'EAU

Le S.I.A.E.P. AMMERTZWILLER BALSCHWILLER (4349 habitants)⁽¹⁾ est alimenté en eau par trois forages et un appoint du S.I.A.E.P. de BRECHAUMONT et environs. Les ressources du S.I.A.E.P. AMMERTZWILLER BALSCHWILLER ont été déclarées d'utilité publique le 01/04/1977 et le 02/04/2009 et disposent de périmètres de protection.

L'eau est distribuée sans traitement. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

17 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 14 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 18,7°f (degré français)
- pH : 8,9

Eau douce (peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement préalable.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 27,3 mg/l
- Teneur maximale : 37,0 mg/l

La teneur en nitrates de l'eau distribuée respecte la limite réglementaire.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité

Chlorures : 250 mg/l

Sodium : 200 mg/l

Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures : 26,0 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 10,2 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : < 0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Certains pesticides recherchés ont été détectés à des teneurs inférieures à la limite de qualité.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2014, l'eau produite et distribuée par le S.I.A.E.P. AMMERTZWILLER BALSCHWILLER est conforme aux limites de qualité bactériologique et physico-chimique en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

- **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.
- **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.
- **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).
- **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérogène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.
- **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.
- **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.
- **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.
- **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.
- **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).
- **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivées des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérogènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

c) **Branchements en plomb**

Suite au décret du 4 novembre 2002, une étude a été menée par I R H de Namsheim. Son rapport a été remis au SIAEP le 19/01/2005. Aucune conduite en plomb n'a été répertoriée, le risque d'avoir des teneurs en plomb non conformes au robinet de l'utilisateur semble donc limité au domaine privé.

d) **Eau distribuée :**

L'eau du SIAEP d'Ammertwiller Balschwiller & environs est distribuée sans traitement.

- 17 prélèvements d'eau ont été réalisés. L'eau produite et distribuée est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.
- 0 analyse non conforme aux limites de qualité réglementaires
- Taux de conformité : 100%

e) **Indice d'avancement de la protection de la ressource**

UGE : 0504 S.I.A.E.P. AMMERTZWILLER BALSCHWILL

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : S.I.A.E.P. AMMERTZWILLER BALSCHWILL
 Adr : MAIRIE
 2 RUE DE L'ECOLE
 68210 AMMERTZWILLER

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau au 01/01/2012 (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Débit	Parti repris Code	Em prise Code	Debut Date	Age géologique Date	Relev Date	D.U.P. Date	Indice
068000553	FORAGE SYNDICAL	192	O	TE		03/07/1975		01/04/1977	100%
068002103	FORAGE DE SCHWEIGHOUSE N°1	192	N	TE	23/09/2003	20/11/2005	17/06/2008	02/04/2009	66,7%
068003387	FORAGE DE SCHWEIGHOUSE N°2	192	N	TE	23/09/2003	20/11/2005	17/06/2008	02/04/2009	66,7%
Indice consolidé /UGE									66,7 %

IV) Le prix de l'eau

a) *Détail du prix de l'eau*

Pour l'ensemble des abonnés, le prix de l'eau était en 2014 de 1.57 €HT/m³ (délibération du Comité Directeur du 18/02/2014).

Au prix de l'eau se rajoute :

- Une location de compteur à 10,- €HT par semestre soit 20,- €HT par an, (délibération du Comité Directeur du 10/03/2009).
- Une part fixe par logement, par activité ou par prise d'eau pour entretien et renouvellement de réseau de 25 € HT par semestre soit 50,- €HT par an (délibération du Comité Directeur du 28/02/2012).
- La taxe antipollution qui est de 0.407 € HT/m³ (prélevée par l'agence de l'eau).
- La redevance pour prélèvement en eau souterraine que l'Agence de l'Eau nous facture (volume d'eau prélevé dans la nappe) qui est de 0.07 €HT/m³.

LA TVA au taux de 5.5% s'applique sur le prix de l'eau, la location du compteur et à toutes les taxes.

Produit de la vente d'eau pour l'année 2014 : 297 623.51 €HT

b) *Récapitulatif du prix de l'eau*

nature du poste	Année 2011 Pour 120 m ³	Année 2012 pour 120 m ³	Année 2013 pour 120 m ³	Année 2014 pour 120 m ³	Variation en % 2013 et 2014
Abonnement annuel	20,00	20,00	20,00	20,00	0%
Prix m ³ d'eau	183,60	183,60	186,00	188,40	1,3%
Entretien renouvellement réseau	30,00	50,00	50,00	50,00	0%
Red prélèvement eau souterraine	8,40	8,40	8,40	8,40	0%
taxe antipollution	51,84	51,84	50,4	48,84	-3,09%
TVA 5,5%	16,16	17,26	17,31	17,35	0,26%
Total 120 m ³ €TTC	310,00	331,10	332,11	332.99	0,26%

Prix moyen de l'eau pour une consommation annuelle de 120 m³ : 2.775 €TTC/m³

c) Facture type semestrielle de 60 m³

S.I.A.E.P. Ammertzwiller - Balschwiller 2 rue de l'école 68210 AMMERTZWILLER Tél : 03 89 25 34 09 Fax 03 89 25 92 41 siaep.ammertzwiller@wanadoo.fr	Facture		DELAI DE REGLEMENT
	N° 2014-098-001730	Le 06/10/2014	Jusqu'au : 07/11/2014

*****FACTURE EAU*****

TRESORERIE DE DANNEMARIE
 35, rue de Bâle
 68210 DANNEMARIE
 Tél 03 89 25 00 51

n° TVA intracommunautaire
 FR 1727680039800014

**COMMUNES ADHERENTES AU
 SIAEP AMMERTZWILLER BALSCHWILLER**

Extrait du titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
 VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : KARJFAMM					Période facturée : du 13/03/2014 au 25/09/2014	
Branchement	Réf. Compteur	Anc. index	Nv. index	Conso. (m3)	Date relevé	Adresse
		1420	1480	60	09/09/2014	

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA	Montant TVA	Montant TTC
PRIX M3	60	1,57000	94,20	5,50	5,18	99,38
Location de Compteur	1	10,00000	10,00	5,50	0,55	10,55
Ent. renouvellement réseaux	1	25,00000	25,00	5,50	1,38	26,38
			129,20		7,11	136,31
Redevance Pollution de l'eau	60	0,40700	24,42	5,50	1,34	25,76
Red prélèvement eau souterrain	60	0,07000	4,20	5,50	0,23	4,43
Organismes Publics			28,62		1,57	30,19
TOTAL			157,82		8,68	166,50

Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
Eau	1	157,82	5,50	8,68
Total TVA :				8,68

NET A PAYER : 166,50 euros

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

Facture EAU SIAEP AMMERTZWILLER BALSCHWILLER - MODALITES DE PAIEMENT

- 1 - Carte bancaire auprès du guichet de la Trésorerie de Dannemarie
- 2 - En espèces jusqu'à 300 € auprès du guichet de la Trésorerie de Dannemarie
- 3 - Virement bancaire à la Banque de France FR25 3000 1005 81E6 8700 0000 008
- 4 - Chèque Bancaire : Libellé au nom du "Trésor Public" et adressé à la Trésorerie de Dannemarie - 35, Rue de Bâle - 68210 DANNEMARIE.

Facture Ammertzwiller 2014/02	Coll 98
	Nat 01
Numéro 2014-098-001730	Clé 9
Echéance 07/11/2014	Clé2 R
NET A PAYER 166,50	euros

d) *Taxe et frais annexes*

1) Taxe de branchement

La taxe de branchement demandée pour tout logement neuf ou rénové, hangar agricole, atelier commercial ou artisanal est de 500.00,- € TTC suite à la délibération du Comité Directeur du 18/02/2014.

2) Participation aux frais de gestion :

Le montant perçu pour la participation aux frais de gestion (15 %) s'élève à : 30 730.67 € HT

V) Investissements réalisés par le SIAEP en 2014

Renouvellement de réseaux et mise en place de bornes de comptage

- 19 bornes de comptage ont été posées suite à des ruptures de canalisation ou reprise de branchements particuliers : 31 270 HT.

Renouvellement rue de Cernay à Hagenbach

- Pose de 540 ml de conduite principale
- Reprise de 24 branchements
- Pose de 3 poteaux d'incendie

Coût total de l'opération : 104 000 €HT

Renouvellement rue Principale à Buethwiller

- Pose de 580 ml de conduite principale
- Reprise de 34 branchements
- Pose de 4 poteaux d'incendie

Coût total de l'opération : 125 000 €HT

Divers

- Des compteurs ont été achetés pour 4 629.10 € HT

VI) Suivi de travaux réalisés par le SIAEP

Branchements neufs :

13 bornes de comptage pour nouveaux branchements ont été posées : 26 552 € HT

Balschwiller : Extension et branchements neufs rue des jardins + 1 PI

Extension rue des jardins et 7 branchements neufs : 22 500 € HT

Balschwiller :

Extension reprise de 2 branchements rue Abbé Ludwig : 11 400 €HT

Buethwiller :

Extension chemin Kirchgasse plus 3 branchements neufs : 13 000 €HT

Gildwiller : Extension et renforcement conduite avec reprise des branchements + PI

Rue principale 300 ml de conduite dn150 + 15 branchements : 103 500 €HT

Hecken : lotissement de la scierie

Extension et Viabilisation en eau potable de 15 parcelles : 28 600 €HT

Hagenbach : lotissement au cœur des champs

Viabilisation en eau potable de 9 parcelles dans le lotissement « au cœur des champs »

Remplacement de PI

2 PI remplacé à Eglingen : 6 400 €HT 1 PI à Balschwiller : 2 300 €HT

1 PI à Buethwiller : 3 800 €HT 1 PI à Falkwiller : 3 200 €HT

1 PI à Gildwiller : 2 450 €HT

Bornes de comptage renversées ou endommagées :

1 borne de comptage a été remplacée suite à des dégradations.

VII) Les dettes du Syndicat

Au 31 décembre 2014, la dette du Syndicat Intercommunal était 68 130€

VIII) Travaux d'entretien en 2014

Inventaire des fuites réparées en 2014

Communes	Réseau principal	Branchements particuliers	Poteaux D'incendie
Ammertzwiller			
Balschwiller			
Bernwiller			
Buethwiller		2	1
Diefmatten	1		
Eglingen			
Falkwiller		1	1
Gildwiller	2	1	1
Hagenbach	3	1	
Hecken		1	
TOTAL	6	6	3

15 interventions sur le réseau pour fuites
Coût total réparation des fuites : 36 700€HT

IX) Bilan d'exploitation

a) Dépenses d'exploitation

Dépenses d'exploitation	Montants € HT
Charges de personnel	81 758 €
Analyses d'eau	1 792 €
Electricité	9 374 €
Redevances SMBM	1 358 €
Taxes	91 285 €
Entretien courant	15 260 €
Charges à caractère général	11 976 €
Autres charges de gestion courante	24 170 €

a) Recettes d'exploitation

Recettes d'exploitation	Montants € HT
Vente d'eau	297 623 €
Taxes	92 881 €
Location de compteurs	34 420 €
Participation entretien réseau	95 250 €
Autres prestations de service	30 730 €

X) Prévisions investissements et travaux

- Renouvellement de branchements dans les différentes communes au fur et à mesure des besoins.
- Changement de robinets vannes dans les différentes communes au fur et à mesure des besoins.
- Mise en place Radio entre les stations de pompage 5 100 €HT

Programme pluriannuel de renouvellement du réseau :

➤ **Année 2015**

- ✓ Renouvellement de 400 ml de conduite principale + reprise de branchements rue des Vosges à Balschwiller
Coût prévisionnel 130 000,00 €
- ✓ Renouvellement de 800 ml de conduite principale + reprise de branchements rue de Delle à Hagenbach
Coût prévisionnel 180 000,00 €
- ✓ Maillage avec SIAEP Vallée de la Doller (Diefmatten – Soppe le bas)
Coût prévisionnel 460 000,00 €

➤ **Année 2016**

- ✓ Réfection du réservoir de Gildwiller
Coût prévisionnel 200 000,00 €

➤ **Année 2017 et au-delà**

- ✓ Renouvellement de conduite principale entre Hecken et Diefmatten
- ✓ Renouvellement de conduite principale entre Balschwiller et Eglingen
- ✓ Renouvellement de conduite principale + reprise de branchements rue de Mulhouse à Ammertzwiler
- ✓ Renouvellement de conduite principale + reprise de branchements rue de Hecken à Diefmatten
- ✓ Réfection du réservoir de Hagenbach

Ce rapport a été établi par le Président du SIAEP d'Ammertzwiler Balschwiller et environs, présenté dans les grandes lignes au Comité Directeur du 24 février 2015 adressé à M. le Sous-Préfet d'Altkirch, aux maires des 10 communes adhérentes ainsi qu'à l'Agence Rhin Meuse.

Ammertzwiler, le 09 avril 2015

ANNEXES : note d'information de l'agence de l'eau Rhin-Meuse

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité
du service public de l'eau et de l'assainissement
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE



L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2015
CHIFFRES 2014

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1^{er} janvier 2014, le prix moyen de l'eau sur le bassin Rhin-Meuse était de 3,65 € TTC/m³. Ce prix est stable depuis 2 ans. (estimation AERM d'après l'observatoire national www.services.eaufrance.fr).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

■ Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement

collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

■ Une autre **redevance, dite de prélèvement** est due par les services d'eau en relation avec leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

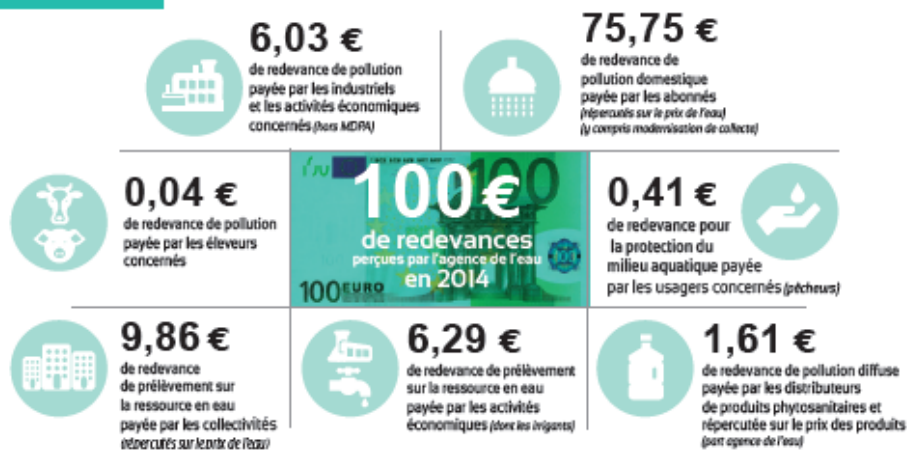
■ Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs...).

■ Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le **conseil d'administration** de l'agence de l'eau et le **comité de bassin** (dans la limite d'un plafond défini par la Loi) **où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau, de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2014 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2014, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 170,81 millions d'euros dont 146,24 millions en provenance de la facture d'eau.



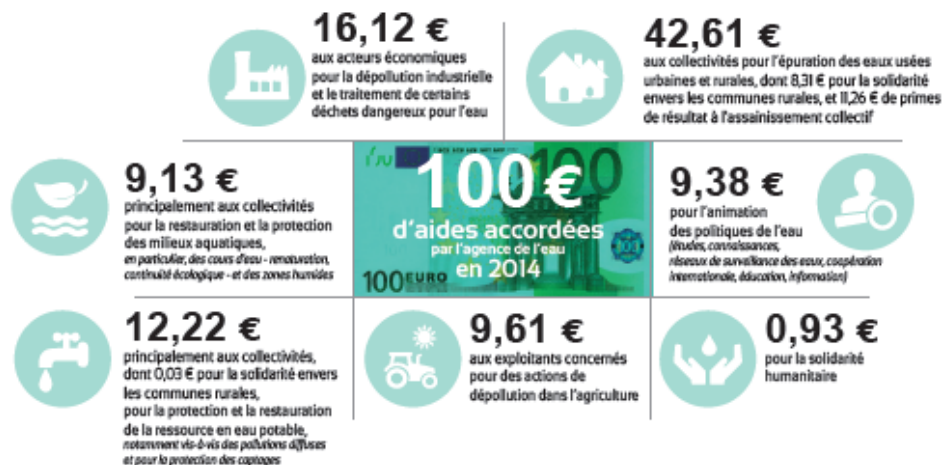
recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2014 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2014)

A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2014 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2014)

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

DÉPOLLUER LES EAUX

En 2014, 83 nouvelles stations d'épuration des eaux usées domestiques ont été mises en service pour traiter l'équivalent de la pollution de quelque 68 000 habitants. Ces installations concernent désormais des collectivités de moins de 500 habitants, l'assainissement des collectivités de plus de 2 000 habitants étant achevé sur le bassin Rhin-Meuse. L'agence de l'eau Rhin-Meuse a également soutenu la réhabilitation de près de 500 installations d'assainissement non collectif.

RESTAURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE ET PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES

En 2014, 300 kilomètres supplémentaires de cours d'eau ont été restaurés en vue d'améliorer ou de recouvrer leur fonctionnement optimal et leur permettre de jouer un rôle pour l'amélioration de la qualité de l'eau. Sur le bassin Rhin-Meuse ce sont quelque 2 700 kilomètres de cours d'eau qui ont été restaurés depuis 2007.

Pour les zones humides, 700 hectares supplémentaires ont été restaurés grâce au soutien de l'agence de l'eau Rhin-Meuse. 35 ouvrages (étangs, seuils, barrages) ont été supprimés et 27 autres équipés de passes à poissons. Ces opérations facilitent la migration des poissons et favorisent le développement de la biodiversité.

L'île du Rohrsollen à Strasbourg (67) est un site classé réserve naturelle nationale. Elle est représentative du milieu particulier que sont les forêts alluviales rhénanes. Totalement asséchée depuis de nombreuses années, elle a été remise en eau en 2014 grâce à d'importants travaux. Ce coup de pouce lui permet de jouer de multiples rôles : épuration des eaux, gestion des inondations, développement de la biodiversité...



LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

47 captages prioritaires sur 54 identifiés bénéficient désormais d'un programme d'actions pour préserver la qualité de leur eau. Dans ce cadre, l'agence de l'eau Rhin-Meuse soutient les mesures agro-environnementales adoptées par les agriculteurs : remise en herbe, réduction des herbicides et de la fertilisation azotée, conversion biologique, gestion extensive des prairies...

En 2014 et avec le soutien de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, plusieurs communes ont acheté des terrains autour de leurs captages d'eau potable. Ces acquisitions foncières facilitent la mise en place de pratiques agricoles respectueuses des ressources en eau.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

Au titre des actions de solidarité internationale, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a soutenu 43 projets en faveur de l'accès à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement dans les pays en voie de développement (Madagascar, Haïti, Asie du Sud-Est...).



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



le bassin Rhin-Meuse

l'agence de l'eau Rhin-Meuse

La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

2 districts hydrographiques internationaux : le district Rhin (9 pays concernés) et le district Meuse (4 pays concernés).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants sur 3 régions, 8 départements et 3 277 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :
www.eau-rhin-meuse.fr



Conception et réalisation : Délégation à la Communication (ADCOM)
© mars 2015, agence de l'eau Rhin-Meuse - Crédits photos : F. Drouot, N. Leblanc, agence de l'eau Rhin-Meuse

Consultation du public sur l'eau



L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?



LES
COMITÉS
DE BASSIN

Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

Participez en donnant votre avis !



sur **INTERNET**

Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015, vous êtes invité à vous exprimer sur la stratégie de reconquête de la qualité de l'eau, la stratégie de gestion des risques d'inondation et sur les plans d'action pour le milieu marin.

Pour votre région, retrouvez les documents soumis à consultation et répondez en ligne au questionnaire sur www.lesagencesdeleau.fr

LES
AGENCES
DE L'EAU

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU SECTEUR
DE L'EAU, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

